

SHAMPOOING Haute Pression

Sans Phosphate – Nettoie - Dégraisse - Fait Briller - A base d'ingrédients d'origine végétale

Réf 1817

1. PROPRIETES :

IDEGREEN SHAMPOOING Haute Pression est un shampoing qui s'utilise en Haute Pression dans les portiques de lavage. Il s'utilise sur tous types de carrosseries.

IDEGREEN SHAMPOOING Haute Pression nettoie, dégraisse, élimine le film statique routier.

S'utilise pour l'extérieur des véhicules mais également l'intérieur des camions.

Conforme Contact alimentaire

Formule d'origine végétale, Biodégradable

Garantissant une efficacité élevée, une sécurité pour les utilisateurs, l'environnement et la santé.

Emballage 100% recyclable.

2. MODE D'EMPLOI :

IDEGREEN SHAMPOOING Haute Pression s'utilise à 1 à 5 % en Haute Pression, dans les portiques de lavage ou en pulvérisation.

Rincer abondamment.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide ambre parfumé
pH :	11 +/- 0,5
Densité :	1,05 /- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE N°648/2004) :	Agent de surface anionique < 5% Agent de surface non ionique < 5% Parfum

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5 L

Bidon de 20 L- Fût de 200 L

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Conserver hors de la portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas mélanger des nettoyants différents.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°1803) : + 33 (0)3 83 32 36 36.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide. Produit non classé selon la directive Européenne des préparations dangereuses.

Tenir à l'abri de la lumière, du gel et de la chaleur

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Conforme à la législation relative au nettoyage des surfaces se trouvant au contact des denrées alimentaires selon l'arrêté du 08/09/1999 pris pour l'application de l'article N°11 du décret 73-138 du 12/02/1973.

N° de révision 07-05-2009

